

DIRECTION DES FINANCES

DECISION DF N° 2024-122

Objet : Tarifs des prestations du centre de vaccination internationales et consultation des voyageurs

La Directrice du Centre Hospitalier Edmond GARCIN d'Aubagne,

Vu le Code de la Santé Publique,

décide,

Article 1^{er} : Les tarifs du Centre de vaccination internationales et consultation des voyageurs applicables au Centre Hospitalier sont fixés à compter du 01 Janvier 2024 de la façon suivante :

DT Polio – Adulte	9.48€
DT Polio-Coq-Haemoph-Hép B – Enfant	28.53€
DT Polio-Coq- Adulte	17.62€
Hépatite B – Adulte	13.71€
Hépatite B – Enfant	8,56€
Rougeole-Oreillons-Rubéole	7,10€
Encéphalite à tique	23.48€
Encéphalite japonaise	96.28€
Fièvre jaune	54.02€
Hépatite A – Enfant	13.69€
Hépatite A – Adultes	12.91€
Leptospirose	133.29€
Méningite A+C+Y+W135	27,00€
Méningite à méningocoque C	19,96€
Pneumocoque (23 valences PNEUMOVAX)	19,35€
Pneumocoque (13 valences PREVENAR)	53,74€
Rage	45.79€
Typhoïde	36.25€
Typhoïde + hépatite A	73.55€
Duplicata du carnet	6€

Article 2 : Madame la Directrice du Centre Hospitalier Edmond GARCIN d'Aubagne et Madame la Trésorière Principale d'Aubagne sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'application de la présente décision.

Aubagne, le 18/01/2024

La Directrice,

S.LUQUET

